

LA FRICHE OU LA VERTU DES MANQUES URBAINS

Hélène Soulier

Ville lue/ ville non lue

C'est par un détour que nous aborderons la dialectique ville visible/ville invisible. La ville visible, c'est en partie le récit, lisible, que l'on en fait. La question que nous posons aujourd'hui est la suivante : pourquoi et comment certains jardins urbains tantôt, rentrent dans l'histoire et tantôt, n'y rentrent pas ? Notre titre, pour le coup, pourrait muter en celui-ci: histoire visible/histoire invisible des jardins urbains. Nous remettons donc en cause un récit conventionnel des jardins urbains qui a fait des oublis.

Premier moment que nous isolons : le terrain d'aventure. L'idée du terrain d'aventure est née au Danemark à la fin de la Seconde Guerre mondiale, au moment de la reconstruction des villes. A Emdrup (dans la banlieue de Copenhague), un urbaniste paysagiste, Sørensen, observe que les enfants s'intéressent beaucoup à la reconstruction des maisons. Il crée alors un endroit dans lequel ils bricolent et construisent à leur échelle. C'est la naissance du premier terrain d'aventure, dont le nombre augmente considérablement par la suite. Dans les années 50, l'idée est importée en Grande-Bretagne. Là également, les terrains d'aventure connaissent un essor remarquable. Dans le courant des années 60, des terrains seront créés en Suisse puis en Allemagne. Les appellations varient : « terrains bric à brac » au Danemark, « plaine Robinson » en Suisse, « terrain de bricolage » en Allemagne et « terrain d'aventure » en Grande Bretagne. C'est dans les années 70 qu'ils apparaissent en France. Ces jardins urbains sont fermés aux adultes et les enfants, aux heures d'ouverture, y pratiquent toutes sortes d'activités sous la responsabilité d'un animateur. Le premier et dernier que j'ai vu, dénommé « Les petits Pierrots », dans le 20^{ème} arrondissement, a été fermé durant l'été 2003.

Deuxième moment auquel nous nous intéressons : le jardin partagé. Cette terminologie est désormais officielle puisque le Sénat entérine la définition suivante, dans une proposition de loi (le 2 juillet 2003) — loi relative aux jardins familiaux et aux jardins d'insertion— :

« on entend par jardins partagés les jardins créés ou animés collectivement, ayant pour objet de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités socioculturelles et étant accessibles au public ».

A Paris, ils fleurissent très rapidement, et en l'espace de deux ou trois ans, une vingtaine de jardins partagés entrent en fonctionnement, une vingtaine d'autres sont en préparation. On y reçoit des écoles pour un éveil pédagogique sur le cycle des plantes et des saisons, on y pratique le jardinage, ou on y joue des spectacles pour les enfants, c'est selon. Chaque jardin partagé parisien est géré par une association dont elle définit les priorités. La dénomination « jardin partagé » implique une convention entre la mairie de Paris et une association qui s'engage à entretenir l'espace prêté, à l'ouvrir régulièrement deux à trois jours par semaine au public. En échange de ces quelques contraintes, l'association obtient une autorisation d'utiliser l'espace pour un temps défini, et des avantages en nature tels que de la terre végétale et l'installation de l'eau. Comme les terrains d'aventure, ils sont fermés le reste du temps.

L'étonnement dont nous vous faisons part aujourd'hui est le suivant : l'histoire de l'art des jardins reconnaît le deuxième type de jardin — soit le jardin partagé—, qui entrerait dans la suite logique des jardins familiaux ou qui en réactiverait des principes. C'est précisément ce que définit le Sénat, puisque le jardin partagé serait une déclinaison contemporaine du jardin familial (autrefois ouvrier). Sous bien des rapports, le terrain d'aventure a quelque chose à voir avec le jardin partagé, les deux n'ayant pourtant jamais été mis en relation. Comme cause à cela, nous faisons l'hypothèse suivante : si, dans l'histoire des jardins, il y a un saut d'une trentaine d'années depuis les jardins familiaux jusqu'aux jardins partagés, c'est sans doute que les terrains d'aventure, qui ont pris forme dans ce laps de temps, n'ont pas été observés sous le bon angle.

Premièrement, nous dirons brièvement pourquoi il nous semble évident de rapprocher ces deux types de jardins urbains, deuxièmement, nous proposerons un angle de lecture qui donne une visibilité aux terrains d'aventure dans l'histoire des jardins urbains.

Jardins des villes

D'abord un détour étymologique sur l'origine du mot jardin. « Jardin » semble désigner étymologiquement un enclos : en effet le mot est probablement issu du gallo-roman *hortus gardinus*, proprement « jardin enclos ». Jardin qui a évincé *hort*, est utilisé dès les premiers textes pour le jardin de légumes et le jardin d'agrément, deux fonctions souvent rassemblées dans un même espace au moyen âge. Depuis 1532 et son emploi chez Rabelais dans le Jardin de la France, « La Touraine », il est utilisé par métaphore au sens de « région fertile, riche ». A partir du 18^e siècle, il entre dans plusieurs syntagmes, reflets de l'évolution de l'art des jardins : en 1732, jardin botanique, jardin français (1814), jardin zoologique (1834), jardin d'hiver (1866), jardin d'enfants (1859), jardin secret (1922). (Alain Rey, 2000).

Ce détour étant fait, on saisit immédiatement l'opportunité étymologique du mot jardin. De quoi, effectivement faire rentrer dans la catégorie du jardin —auquel on accole volontiers l'adjectif « urbain »— et les terrains d'aventure qui sont des lieux situés en ville ou en banlieue, fermés, non bâtis, parfois boisés, dévolus aux enfants des villes ; et les jardins partagés d'aujourd'hui dans lesquels prennent forme le loisir du jardinage mais aussi des activités socio-culturelles. En effet, depuis les années 80, on mêle dans les parcs et jardins publics des animations spécifiques pour l'épanouissement des enfants et des adolescents, mais s'y déploient également des séances de cinéma, des concerts, des spectacles et des ateliers divers. L'exemple le plus éloquent de cette ouverture du jardin à d'autres registres culturels reste le parc de la Villette, dont la nouveauté programmatique date du début des années 80. En quelque sorte, le jardin, depuis une vingtaine d'années, tend vers une multifonctionnalité culturelle.

Un contexte réactif

Autre point que nous soulevons aujourd'hui, c'est le contexte réactif à l'origine des jardins urbains. Le terrain d'aventure vient d'une réaction aux manques d'espaces pour les enfants, notamment à la période de la reconstruction, soit dans au début des années 50. Lorsque ce phénomène touche la France et que les premiers terrains s'ouvrent, on en est plus à la reconstruction. Ces derniers se structurent en référence à un certain nombre de facteurs qui caractérisent la période des années 70 :

- une crise des structures de loisirs traditionnelles qui ne correspondent plus toujours aux besoins des enfants et des jeunes, et sont désertés par beaucoup d'entre eux,
- un mécontentement croissant des populations des villes face à l'urbanisme nouveau et le développement des luttes de quartier sur le thème du droit à l'espace et à la qualité de la vie, c'est le début des luttes participatives
- une réponse au manque d'espaces et de lieux d'expérimentation pour les jeunes, qui en conséquence investissent les parkings, les caves, les chantiers, etc,
- une réflexion d'un certain nombre de pédagogues sur le développement de l'enfant et notamment, c'est l'initiation des mouvements d'éducation populaire. On introduit dans les structures d'accueil pour enfants des pratiques visant à favoriser le développement et la prise de conscience du corps. Dans certaines crèches le tout jeune enfant doit pouvoir s'exercer aux activités motrices tandis que pour les moins jeunes on recherche des structures permettant de mieux prendre en compte le besoin du mouvement du corps¹.

¹ Pour toutes ces références, voir *Enfants, à vous de jouer ! Terrains d'aventure, transformations d'espaces urbains*, Paris, Centre National d'Art et de Culture, 1980, p. 5-7.

En résumé, deux types de réactions président à la création des terrains d'aventure, une qui serait d'ordre pédagogique avec un nouveau courant porté sur le développement du corps et sur un levé de certaines interdictions, et une autre, plus urbaine, la population étant concernée par les espaces qu'elle fréquente et devenant très active.

Dans les années 2000, de nouvelles préoccupations se font jour. La première est de l'ordre du jardinage. N'oublions pas que les jardins familiaux ont disparu de la capitale depuis les années 70, même si, en revanche, beaucoup perdurent en banlieue. Demeure donc une volonté de jardinage collectif, de la part de la population parisienne, depuis trente ans inassouvie. Le besoin, vivement formulé est à l'origine de la création de la plupart des jardins partagés. Au point d'ailleurs que plusieurs vénérables jardins de la Capitale (le Jardin des Plantes, les serres d'Auteuil) ont ouvert des espaces de jardinage au public en plus de leurs traditionnelles visites. Notre imagination ne se contente plus d'une contemplation esthétique. Le plaisir du regard veut désormais se prolonger par une participation réelle à l'entretien et la création de son environnement².

Le socle du jardin

Dernièrement, l'analogie que nous développons ici entre le terrain d'aventure et le jardin partagé porte sur la nature des terrains investis. Dans les années 70, les terrains mis à disposition des initiateurs des terrains d'aventure sont des espaces non bâtis en milieu urbain (mais la plupart du temps espaces à bâtir), des réserves foncières, des enclaves, des espaces résiduels ou laissés à l'abandon, sur lesquels plane souvent un projet spéculatif. Généralement, ces espaces sont temporairement peu valorisés et délaissés par les promoteurs. Les espaces d'implantation des terrains d'aventure sont bien souvent considérés comme des déchets de l'espace urbain, dont les priorités de l'urbanisation n'ont pas voulu³.

Pour les jardins partagés, nous citerons en référence un jardin dénommé le Jardin Solidaire⁴ installé entre la rue des Vignoles et la rue des Haies dans le 20^{ème} arrondissement. Celui-ci est né d'une friche urbaine en forme de décharge sauvage, dans un quartier qui ne compte plus alors ses terrains vagues. Selon Olivier Pinalie, l'initiateur de ce jardin, c'est au départ une réquisition de l'espace, ou plutôt son ouverture spontanée au public qui préside à la création du jardin. Ouvert sans autorisation préalable, le jardin est une aventure collective qui restitue en quelque sorte une partie occulte du quartier à ses habitants. Les jardins partagés, ou quelques uns d'entre eux procèderaient d'une logique d'appropriation des espaces vacants, s'imposant d'emblée comme un acte de résistance à la pression urbaine et aux spéculations immobilières. De ce fait, le Jardin Solidaire est un lieu contestataire. En effet, la présence surnuméraire d'espaces vacants au sein même d'un quartier peut être vécue comme une confiscation injuste d'espaces potentiellement « libres ».

Terrains d'aventure et jardins partagés entrent dans une logique chronologique dès qu'on les observe sur le plan de leur fondation spatiale —le « socle »— qu'est la friche, sans quoi ces activités n'existeraient pas sous la même forme. Cette friche urbaine, pourtant, n'a généralement pas très bonne presse. Elle est plutôt vécue comme un échec, parce que non rentable. Souvent apparentée à une décharge ou réellement transformée en espace-déchet, elle se double d'une image d'abandon où la végétation reprend ses droits. Qui plus est fermée de palissades, on ne sait pas trop ce qui s'y passe. Elle va cependant permettre à des pratiques alternatives de se jouer, justement parce qu'elle est en attente de projet. Au final, elle porte la qualité de devenir, tout au moins de potentiel pour que quelque chose advienne.

² Nous nous référons aux Jardins Partagés qui se sont organisés par eux-mêmes, nous écartons évidemment ceux que l'on pourrait attribuer à une « deuxième période » de l'histoire du Jardin Partagés, à savoir, ceux qui sont à l'initiative de la Mairie de Paris et qui confirmeraient une vague d'institutionnalisation de ce phénomène.

³ *Enfants, à vous de jouer ! Terrains d'aventure, transformations d'espaces urbains*, op. cit.

⁴ Ce jardin n'est ni un « jardin de bo-bos », ni un « squat » comme cela a pu être dit, mais bien un Jardin Partagé, puisqu'il est signataire de la convention « Charte Main Verte » avec la Mairie de Paris depuis un an, ce qui n'a changé en rien ni les initiatives de départ ni les références idéologiques des organisateurs.

Retour vers une visibilité

On préférera donc lire ces deux types de jardins urbains dans une histoire qui place, au centre, la thématique du vide urbain et son appropriation. Finalement s'est jouée depuis une trentaine d'années, une symbiose urbaine entre les désirs des citadins et l'espace que la vacance de l'aménagement met à nu. Ces désirs résumés ici ont émergé au regard du contexte urbain, et ont pris des formes tantôt pédagogiques et/ou socio-culturelles, tantôt plus jardinées, mais sur la base d'un manque énoncé. Les friches urbaines ont donc été des lieux réquisitionnés directement par les citadins et mises au service de leurs besoins formulés.

Mais le retour vers une visibilité des terrains d'aventure des années 70 au regard de l'histoire de l'art des jardins pourrait initier un mouvement plus large dans le temps. C'est que les terrains vacants depuis qu'ils existent, dans un but de défense militaire - la zone *non aedificandi* - ou qu'ils soient le résultat d'un mitage urbanistique - les terrains vagues des années 50-60-, ont été des terres mobilisées et jardinées. Les jardins familiaux pour partie se sont installés sur ces zones vides, dont parfois temporairement on ne savait que faire. On a tous des images de jardins familiaux, situés le long des délaissés ferroviaires, par exemple le long de la ligne du RER C entre Paris et Versailles. Aussi, il nous semble plausible et indispensable de formuler à nouveau l'histoire de ces jardins collectifs, selon la problématique du terrain vacant, puisque depuis longtemps, semble exister une symbiose très fertile.